

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2024
PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet Aide à la destruction des frelons asiatiques

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Par délibération du 18 octobre 2016, le Conseil municipal de Saint-Junien a établi la possibilité d'une aide financière aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

INCIDENCES BUDGETAIRES :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		582,50 €
Total		582,50 €

RAPPORT

Exposé des motifs

Pour rappel, cette délibération a fixé les modalités permettant aux habitants de Saint Junien de bénéficier de cette aide :

- La demande devra concerner un nid de frelons asiatiques en activité
- La destruction du nid devra être effectuée par un organisme ou une entreprise spécialisée et agréée.
- L'aide sera versée uniquement aux particuliers contribuables, propriétaires ou locataires de leur résidence principale à Saint-Junien
- Le taux d'attribution de cette aide sera de 50 % du coût, dans la limite de :
 - ✓ 40 euros, pour une intervention simple
 - ✓ 75 euros pour une intervention nécessitant des moyens plus importants, selon la taille et l'emplacement du nid

- Le demandeur devra transmettre son dossier en mairie dans les deux mois qui suivent l'intervention, avec les documents suivants :
 - ✓ L'imprimé de demande dûment complété et signé
 - ✓ La copie de la facture, où figureront la mention "frelons asiatiques", le lieu, la date et le mode d'intervention
 - ✓ Un justificatif de domicile
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière
 - ✓ Une autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire

Pour l'année 2024, les demandes examinées et régulièrement remplies et justifiées représentent un montant total de 582,50 euros (cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes). Le tableau joint en annexe détaille le montant des aides accordées.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales
Considérant la liste transmise et annexée à la présente délibération

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de verser aux personnes physiques qui en ont fait la demande et ceci conformément aux conditions demandées la somme totale de 582,50 euros (cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes).
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65741.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le secrétaire,

Annexes : Liste des bénéficiaires

LISTE DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

NOM	PRENOM	ADRESSE SUR SAINT-JUNIEN	ENTREPRISE	DATE DE DESTRUCTION	TOTAL TTC	PRISE EN CHARGE	Nacelle si X ou au dela de 4 M
VOISIN	JEAN BERNARD	23 RUE LAGARDE	LOC BRAS	25/09/24	115,00 €	40,00 €	
SCARAMUZZINO	ROGER	19 RUE JUNIEN RIGAUD	LOC BRAS	14/10/24	115,00 €	40,00 €	
VALLAT	SOLANGE	21 RUE DES PAPETERIES	TERNET FABRICE	17/09/24	77,00 €	38,50 €	
LAFONT	CHRISTELLE	315 FONTCHABRIER	LOC BRAS	03/09/24	90,00 €	40,00 €	
PETIT	YVETTE	5 AVENUE GUSTAVE FLAUBERT	TERNET FABRICE	28/08/24	77,00 €	38,50 €	
SALMON	COLETTE	755 COTE DE CROYER	TERNET FABRICE	15/08/24	90,00 €	45,00 €	X
MICHAUD	VINCENT	8 AVENUE GUSTAVE FLAUBERT	LGCB	14/08/24	85,00 €	40,00 €	
GRANET	JACKY	505 ROUTE DE BEAULIEU	LGCB	17/07/24	85,00 €	40,00 €	
RUSTEM	BERNADETTE	LES HAUTS GENETS	LGCB	12/07/24	85,00 €	42,50 €	X
CORROYEZ	SYLVIE	3 RUE DES JONQUILLES	TERNET FABRICE	23/11/23	77,00 €	38,50 €	
BARATAUD	ROBERT	7 RUE DE CHANTEMERLE	TERNET FABRICE	31/10/24	77,00 €	38,50 €	
NGOUE NGONGANG	CHRISTELLE	50 AVENUE SADI CARNOT	LOC BRAS	25/10/24	115,00 €	40,00 €	
BOUIGEAU	MICHEL	1400 ROUTE DE BRIGUEUIL	HJ ANTI NUISIBLE	31/10/24	80,00 €	40,00 €	
BOURDIER	BERNARD	670 RUE DES PEUPLIERS	TERNET FABRICE	30/10/24	122,00 €	61,00 €	X
Liste arrêtée au 31/10/2024				TOTAUX	1 290,00 €	582,50 €	